

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

HYDROHANDS

UFI: 53F1-U0WG-800V-3YN1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Gel désinfectant pour les mains

Concentration d'utilisation: prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Chembo Bevil S.A

Z.I TOURNAI OUEST II. Rue du mont des Carliers, 26

B-7522 Blandain

Tél: 003269890770 – E-mail: julien.mauroy@bechems.eu – Site web: <http://www.bevil.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

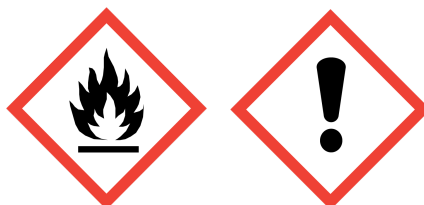
2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser CO2 ou poudre d'extinction pour l'extinction
P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

Ingredients INCI: Alcohol denat., Aqua, Glycerin, Hydroxypropyl Methylcellulose

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

| | | | |
|---------|--------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| éthanol | ≤ 80 % | Numéro CAS: | 64-17-5 |
| | | EINECS: | 200-578-6 |
| | | Numéro d'enregistrement REACH: | 01-2119457610-43 |
| | | Classification CLP: | H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 |
| | | Informations supplémentaires: | H319 >50% |

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau: rincer à l'eau.
Contact avec les yeux: rincer d'abord avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion: rincer d'abord avec beaucoup d'eau, consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation: en cas d'inconfort sévère ou persistant : déplacer à l'air frais et consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau: aucun
Contact avec les yeux: rougeur
Ingestion: diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation: aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Gel désinfectant pour les mains

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

éthanol 1907 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

| | |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection respiratoire: | pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante. |
| Protection de la peau: | |
| Protection des yeux: | garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. |
| Autre protection: | aucun |
| Contrôles environnementaux: | Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13. |
| Contrôles techniques: | Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Aspect/20°C: | liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | caractéristique |
| Point de fusion/trajet de fusion: | -48 °C |
| Point d'ébullition/trajet d'ébullition: | 78 °C – 290 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | sans objet |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %): | 2,000 % |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %): | 19,000 % |
| Point d'éclair: | 18 °C |
| Température d'auto-inflammabilité: | 370 °C |
| Température de décomposition: | / |
| pH: | 7,0 |
| pH 1% dilué dans l'eau: | / |
| Viscosité cinématique, 40°C: | 434 mm ² /s |
| Solubilité dans l'eau: | complètement soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | sans objet |
| Pression de vapeur/20°C: | 5 850 Pa |

Densité relative/20°C: 0,8200 kg/l
Densité de vapeur: sans objet
Caractéristiques des particules: /

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C: 350 mPa.s
Épreuve de combustion entretenue: /
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1): 2,000
Composé organique volatil (COV): 75,00 %
Composé organique volatil (COV): 615,000 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

| | | |
|---------|----------------------------|---------------|
| éthanol | DL50 orale, rat: | ≥ 5 000 mg/kg |
| | DL50 dermale, lapin: | ≥ 5 000 mg/kg |
| | CL50, Inhalation, rat, 4h: | ≥ 50 mg/l |

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

| | | |
|---------|------------------|---------------------------------------|
| éthanol | CL50 (Poisson): | 13000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)(96h) |
| | CE50 (Daphnies): | 12340 mg/L (48h) |
| | CE50 (Algues): | 275 mg/L (Chlorella vulgaris)(72h) |

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

| | Données supplémentaires: |
|---------|--------------------------|
| éthanol | Log Pow: -0,35 |

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 1

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

UN 1170 Ethanol en solution, 3, II, (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 3

Numéro d'identification du danger: 33

14.4 Groupe d'emballage:

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires: Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

| | |
|--------------------------------------------------|-------------|
| Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): | 1 |
| Composé organique volatile (COV): | 75,000 % |
| Composé organique volatile (COV): | 615,000 g/l |
| Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: | |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

| | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR: | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ETA: | Estimation de la toxicité aiguë |
| BCF: | Facteur de bioconcentration |
| CAS: | Numéro du Chemical Abstract Service |
| CLP: | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; |
| EINECS: | Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire |
| CL50: | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| DL50: | Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| Nr.: | Numéro |
| PTB: | persistant, toxique et bioaccumulable |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| UFI: | Estimation de la toxicité aiguë |
| VPVB: | substances très persistantes et très bioaccumulables |
| WGK: | Classe de pollution des eaux |
| WGK 1: | peu dangereux pour l'eau |
| WGK 2: | dangereux pour l'eau |
| WGK 3: | extrêmement dangereux pour l'eau |

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

Rubrique: 3

Numéro de référence SDS

ECM-111763,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.